

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilleil :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney :** M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Champoux :** M. Romain VIENET **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Fontain :** Mme Martine DONEY **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevroz :** M. Franck BERNARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilleil :** M. Philippe PERNOT **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à P. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

Délibération n°2021/005587

Rapport n° 3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 25 mars 2021 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 11/02/21

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Yves GUYEN comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal du 11/02/2021.

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (25 mars 2021)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 1 634 700,00 € et pour Loge.GBM pour un montant de 334 129,50 € soit un montant total de 1 968 829,50 €.
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Décision à prendre sur une demande de remise gracieuse dans le cadre d'une mise en débet de 2014 du régisseur de la régie relative aux aires d'accueil des gens de voyage

A l'unanimité, le Bureau donne un avis défavorable à la demande de remise gracieuse adressée par le régisseur.

Avenant n°1 à la convention de services communs GBM / SMSCoT

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre GBM et le SMSCoT ;
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Ajustements techniques rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau:

- a définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de cheffe du service prévention qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les recrutements suivants :

- un agent contractuel sur le poste de Cheffe de projet Communication au sein de la Direction Communication à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste Chef de service Maitrise d'œuvre au sein de la Direction Architecture à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de dessinateur au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien travaux au sein de la Direction Architecture à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Et autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Subvention à l'association Festival de Caves

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

BESANCON ZAE Tilleroyes - Trépillot, zone rue Thomas Edison - Prix de cession et modalité de calcul

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur les modalités de calculs du prix de cession des lots.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2021, inférieures ou égales à 23 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2021 et du PPIF 2020-2024, de 7 soldes de subventions d'un montant total de 18 979 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2021 :
 - 2 032 € à Auxon Music,
 - 1 430 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 1 059 € à l'ASEP,
 - 910 € à l'Atelier musical de Saint-Vit
 - 1 442 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 5 133 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
 - 6 973 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions triennales avec d'une part, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, et d'autre part l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles première session 2021

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de ces 9 subventions pour un montant total de 51 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2021.
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Subvention à l'association Chemin des Sens

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 €, dont 2 000€ de soutien « Covid » à l'association « Le chemin des sens »
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant à :
 - o signer la convention annexée au rapport ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Association ADIE- Soutien financier de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine de Grand Besançon à l'ADIE pour un montant de 10 000 € au titre de l'activité 2021.
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Soutien 2021 - INTERMED

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association INTERMED à hauteur de 10 000 € pour l'opération « Agir en Proximité des territoires »;
- a autorisé Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Aktya - vie sociale- participation dans une société commerciale

A l'unanimité, le Bureau a autorisé la prise de participation de la SEM Aktya dans le capital de la SAS de portage ANTOLIN, à hauteur de 1 943 K€ et autoriser les élus représentants GBM au conseil d'administration d'Aktya à voter en ce sens.

Convention de partenariat 2021 destination vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le partenariat 2021 autour du développement touristique de la vallée de l'Ognon
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport

Action Recherche Innovation : le projet RESEAUX

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000€ à l'Université de Franche-Comté ;
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 1ère Programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 134 subventions, pour les montants suivants :
- Au titre du Volet Tranquillité Publique et Prévention de la délinquance :
 - o 2 000 € à l'Association d'Aide aux Détenus (2AD)
 - o 600 € à l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF)
 - o 500 € à Planoise Karaté Académie (PKA)
 - o 2 500 € à la MJC Palente-Orchamps
- Au titre du Volet Education, Parentalité Jeunesse :
 - o 18 100 € à l'Association PARI
 - o 10 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
 - o 600 € à la MJC Palente-Orchamps
 - o 300 €, 400 €, 1 000 € et 700 € à l'ADDSEA SPS
 - o 1 000 € à l'Université de Franche-Comté
 - o 1 500 € au Centre Régional d'Information Jeunesse
 - o 500 € aux Francas du Doubs
 - o 1 000 € à l'ASEP Besançon
 - o 1 500 € à la MJC Palente
 - o 500 € à CEMEA Bourgogne Franche-Comté
 - o 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 800 € à l'Antenne Petite Enfance
 - o 2 420 € à la Ville de Besançon
 - o 2 000 € à la Caisse des Ecoles de Besançon
- Au titre du Volet Sport
 - o 1 000 € à Besançon Boxe Academy
 - o 500 € et 1 000 € à l'ASPTT
 - o 1 500 € au Club Sauvegarde
 - o 1 500 € à l'Association Sportive les Orchamps Besançon
 - o 1 000 € à Ippon Karaté Shotokan (IKS)
 - o 500 € à Promo Sport Besançon Judo
 - o 500 € à Besançon Sporting Futsal
 - o 800 € à l'Olympique Besançon Rugby
 - o 500 € au Volant Bisontin
 - o 1 000 € à l'Orientation Team Besançon
 - o 1 750 € à Profession Sport Loisirs 25
 - o 500 € à Besançon Université Club Escrime (BUCE)
 - o 1 000 € au Dojo Franc-comtois
 - o 1000 € et 500 € à Handball Sport Mahorais 25 (HSM25)
 - o 1 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 750 € et 500 € à Besançon Académie Futsal
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
- Au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - o 4 500 € au CAEM
 - o 10 000 € et 6 000 € à Juste Ici
 - o 10 000 € à Passe-Muraille
 - o 330 € à Hôphophop
 - o 500 € à la Compagnie Gravitation
 - o 1 005 € à l'Orchestre Victor Hugo Besançon
 - o 4 000 € à la Compagnie Teraluna
 - o 1 000 € à la MJC Clairs-Soleils
- Au titre du Volet Santé, Accès aux soins
 - o 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
- Au titre du Volet Accès aux droits sociaux
 - o 2 000 € au Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles
 - o 1 000 € à AC Agir contre le Chômage
 - o 1 500 € et 4 000 € à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon
 - o 1 500 € à la MJC Palente-Orchamps
 - o 2 000 € à CEMEA Bourgogne Franche-Comté
 - o 750 € à la MJC Clairs-Soleils

- Au titre du Volet Accès à l'emploi, Insertion, accès à la formation et Développement Economique
 - . Soutien aux SIAE
 - o 11 438 € à Blanchisserie Textiles Services
 - o 24 342 € à Gare BTT
 - o 3 388 € à Avili-Sinéo Besançon
 - o 4 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
 - o 8 890 € à TRI Quingey
 - o 10 100 € à l'Association Jean Eudes
 - o 25 000 € à Intermed
 - o 1 470 € à Limpio
 - o 9 300 € à Julienne Javel
 - o 16 200 € aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion
 - o 8 372 € à l'Association Patrimoine Insertion 25
 - o 3 780 € à l'Association de la Brasserie Alternative de Planoise et de l'Espace
 - o 9 810 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
 - o 63 000 € à la Régie des Quartiers
 - . Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi
 - o 5 000 € et 16 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
 - . Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville
 - o 1 000 € et 7 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
 - o 9 000 € à la Caisse Solidaire
 - o 1 750 €, 27 000 € et 12 000 € à Réussite Emploi
 - o 11 500 € à ARIQ BTP
 - o 5 500 € la Mission Locale
 - o 10 000 € à Panorama Etudes Formations Conseils
 - o 5 660 € à l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée
 - o 2 500 €, 4 000 €, 7 000 €, 12 500 € et 1 000 € à la Roue de Secours
 - o 3 000 € et 2 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse
 - . Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon
 - o 4 000 € et 1 000 € au Club Arcade
 - o 5 000 €, 10 000 €, 3 500 € et 90 500 € à BGE Franche-Comté
- Au titre du Volet Logement, Habitat et Cadre de Vie
 - o 15 000 € à Julienne Javel
 - o 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 57 050 € à Loge.GBM
- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femme-homme
 - o 500 € à Besançon Boxe Academy
 - o 1 000 € au Besançon Basket Club
 - o 500 € à Promo Sport Besançon Judo
 - o 500 € à Besançon Sporting Futsal
 - o 1 500 € à FETE – Femmes Egalité Emploi
 - o 500 € à l'Olympique Besançon Rugby
 - o 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est
 - o 1 500 € et 2 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
 - o 500 € à Planoise Karaté Academy
 - o 500 € et 1 500 € Solidarités Femmes
 - o 1 000 € à BGE Franche-Comté
 - o 1 500 € à la Boutique du Conte
- Au titre du Volet Participation des Habitants et lien social
 - o 2 500 € à Arc en Ciel Orchamps-Besançon
 - o 500 € à l'Association des Autistes de Besançon
 - o 3 000 € à Tambour Battant
 - o 500 € à PARI
 - o 1 500 € à ALEDD
 - o 600 € et 1 200 € à l'Association Palente
 - o 1 500 € à Semons en famille
 - o 800 € à l'Association des habitants de Novillars
 - o 2 000 € à l'APIM
 - o 900 € à KAA7 Production
 - o 1 500 € à Radio Campus

- 2 000 € à la MJC Palente-Orchamps
- Au titre du Volet Valeurs de la République et citoyenneté
 - 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
 - 10 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
 - 500 € à Planoise Karaté Académy
 - 1 000 € à France Victimes 25 Besançon
 - 4 000 € à la Maison de Quartier de Planoise
- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations
 - 2 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer les conventions annexées au rapport ;
 - prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Convention pour la transmission d'informations relatives au parc locatif social avec l'Union sociale pour l'Habitat Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de transmission d'informations relatives au parc locatif social de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole avec l'USH FC et l'AUDAB.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Renouvellement de la convention avec le Club FACE

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025 :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € au Club FACE pour l'année 2021,
- a autorisé Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président